

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2021 - Monaco

Politique appliquée en matière d'antidopage en 2021 - Questionnaire 0.1

Objectif :

Afin de mettre en œuvre les exigences de l'article 9 de la convention contre le dopage, le questionnaire annuel en ligne est destiné à collecter les données relatives aux politiques de lutte contre le dopage en 2021.

Instruction :

Pour des instructions détaillées, veuillez sélectionner les liens vers la documentation en haut de la page.

Si vous rencontrez des difficultés qui vous empêchent de remplir le questionnaire, merci de nous les signaler par e-mail : sport.t-do@coe.int.

Nous vous prions de bien vouloir remplir, sauvegarder et envoyer les données relatives à votre pays pour 2021 avant le 1er mai 2022.

Questions :

1. Nombre d'athlètes

Veuillez donner une estimation du nombre des athlètes que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

athlètes de niveau international

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[]

[X] Donnée indisponible

athlètes de niveau national

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[]

[X] Donnée indisponible

athlètes de niveau récréatif

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[] ; commentaire (facultatif)

[X] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[6]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers Jeux olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[3]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

athlètes aux derniers jeux paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

2. Définition du dopage

Quelle est la définition du « dopage dans le sport » utilisée dans votre pays ?

Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe

Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO

Code mondial antidopage

Autre, veuillez préciser (par exemple, droit national :

Pièces-jointes

 Ordonnance n. 959 du 7 février 2007 rendant exécutoire la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO).docx

 Ordonnance 16.234 du 27 février 2004 rendant exécutoire la convention du Conseil de l'Europe contre le dopage, faite à Strasbourg le 16 novembre 1989.docx

 Ordonnance Souveraine n° 8.462 du 18 janvier 2021 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifiée.docx

3. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents dopants et de méthodes de dopage interdites (c'est-à-dire la Liste des Interdictions) est appliquée dans votre pays ?

Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA

Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO)

Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO).

Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 Comité Monégasque Antidopage : <http://https://www.onad-monaco.mc/>

4. Listes de dopage supplémentaires

Aux fins de la restriction de la disponibilité des substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles définies à la question 3 ?

Oui, veuillez préciser : liste de stupéfiants; produits stupéfiants et préparations figurant aux tableaux I,II,III et IV de la Convention unique sur les stupéfiants signée à New York le 30 mars 1960

Non. Commentaire (facultatif)

Pièces-jointes

 Loi n. 890 du 1 juillet 1970 sur les stupéfiants.docx

 Ordonnance n.4330 du 19 septembre 1969 rendant exécutoire à Monaco la convention unique sur les stupéfiants, signée à New

York le 30 mars 1961..docx

5. Lois antidopage

Existe-t-il une ou des loi(s) antidopage dans votre pays ? Veuillez joindre les textes respectifs sous forme électronique

Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention). commentaire (facultatif)

Autres règles de droit public, veuillez préciser :cf. textes en pièces jointes

Non. Commentaire (facultatif)

Pièces-jointes

-  Ordonnance Souveraine n° 8.462 du 18 janvier 2021 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifiée.docx
-  Arrêté ministériel n. 2003-72 du 7 février 2003 portant application de l'ordonnance n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité monégasque antidopage.docx
-  Arrêté ministériel n.2003-533 du 21 octobre 2003 relatif aux substances et méthodes interdites et aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.docx
-  Arrêté ministériel n.2003-532 du 21 octobre 2003 relatif à l'organisation et au déroulement des contrôles antidopage, modifié.docx
-  Arrêté ministériel n.2003-531 du 21 octobre 2003 relatif à l'agrément, l'assermentation la formation initiale et continue des médecins chargés des contrôles antidopage, modifié.docx

6. Organisation nationale antidopage (ONAD)

Quel est le statut juridique de votre organisation nationale antidopage ? Veuillez télécharger les statuts, si possible

Autorité publique

Organisation non gouvernementale

Entreprise privée

Comité national olympique agissant en tant qu'ONAD.

Autre, veuillez préciser :Le Comité Monégasque Antidopage est un organisme de droit privé investi d'une mission d'intérêt général, cf article 1er de l'ordonnance Souveraine n° 15.656

Pièces-jointes

-  Ordonnance Souveraine n° 8.462 du 18 janvier 2021 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifiée.docx

7. Activités de l'ONAD

Parmi les activités ci-dessous, lesquelles sont menées par votre organisation nationale antidopage (ONAD) ? Veuillez télécharger l'organigramme, si possible.

	Oui. Commentaire (facultatif)	Non, veuillez préciser quelle organisation est responsable
Coordination de l'action de tous les acteurs nationaux (ONAD, autorités publiques, organisations sportives)	<input checked="" type="checkbox"/> en liaison étroite avec le Département de l'intérieur	<input type="checkbox"/>
Coordination de la lutte contre le trafic	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Département de l'Intérieur
Évaluation des risques et planification de la répartition des contrôles (PCR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Gestion des pools de contrôles et/ou des pools de localisation enregistrés	(X)	()
Collecte des échantillons et transport des échantillons vers un laboratoire	(X)	()
Formation, accréditation et ré-accréditation du personnel de prélèvement d'échantillons	(X)	()
Gestion des résultats	(X)	()
Gestion des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)	(X) Commission d'AUT	()
Gestion du renseignement	(X)	()
Enquêtes	()	(X) Absence de Commission d'enquête
Formation des athlètes et du personnel d'encadrement des athlètes	(X)	()
Recherche	()	(X) Absence de structures d'enseignement supérieur et de structures scientifiques adaptées en Principauté

8. Financement du programme antidopage

Quel a été le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2021 ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[228500] valeurEurosDevise

[] Donnée indisponible

9. Sources de financement

Comment l'ONAD est-elle financée ? Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage :

[X] Gouvernement 100%

[] Comité national olympique (CNO) %

[] Autres organisations sportives %

[] Paiement à l'acte %

[] Secteur privé %

[] Autre %

10. Répartition du financement

Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est consacré aux programmes de base suivants ?

[39] Contrôles (y compris les frais d'équipement, de transport et de personnel chargé du prélèvement des échantillons)

[29] Analyse de l'échantillon (y compris le document technique pour l'analyse spécifique au sport, les frais de l'unité de gestion des passeports des athlètes, les frais de conservation de l'échantillon, les analyses supplémentaires et complémentaires)

[0] Collecte de renseignements et enquêtes

[3] Gestion des résultats/juridique

[4] Éducation

[0] Recherche

[0] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

[25] Autre, veuillez préciser (par exemple, rémunération, administration)

[] Donnée indisponible

11. Autres financements du programme antidopage 

D'autres institutions financent-elles une partie du programme national antidopage (par exemple, laboratoires, recherche, contribution de l'AMA, Fonds volontaire de l'Unesco) ?

() Oui, veuillez décrire

(X) Non

12. Budget du sport 

Quel montant a été alloué au sport sur le budget de l'État par le biais du ministère national chargé des sports pour l'année 2021 ?

[28052600] valeur euros / valeur estimée sur la base du budget 2020 monnaie / autres informations

[] Donnée indisponible

13. Restriction du financement public aux organisations 

Le financement public est-il refusé aux organisations qui ne respectent pas les règlements antidopage et les instruments juridiques connexes ?

(X) Oui, tout le financement est refusé

() Un montant limité de financement est retenu

() Aucune implication financière

() Information non disponible / Commentaire

14. Restriction du financement public des individus 

L'aide financière liée au sport fournie par les autorités publiques est-elle refusée aux athlètes ou au personnel d'encadrement des athlètes interdits pendant la période de leur suspension ?

(X) Oui, tout le financement est refusé

() Un montant limité de financement est retenu

() Non

() Sans objet (aucune aide financière liée au sport n'est accordée par les pouvoirs publics aux athlètes ou au personnel d'encadrement)

() Information non disponible / Commentaire

15. Programme de contrôles 

Votre pays dispose-t-il d'un programme national de contrôles ?

Oui

Non, veuillez expliquer

16. Certification de la qualité 

Votre ONAD ou une partie de ses procédures est-elle certifiée selon une norme de qualité (telle que l'ISO ou tout autre système de certification de la qualité) ?

Oui, veuillez préciser la norme, son champ d'application et sa validité

En cours

Non

17. Personnel de l'ONAD, membres des comités et autres spécialistes de la lutte contre le dopage 

Veuillez indiquer le nombre de membres du personnel de l'ONAD, de membres de comités et d'autres spécialistes de la lutte contre le dopage qui participent à la coordination et à la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons).

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[1] personnel à temps plein

[1] personnel à temps partiel

[13] membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres des instances disciplinaires, du comité de l'ONAD, de l'AUT, l'éducation, la localisation, les comités scientifiques, les athlètes, les comités d'appel, d'éthique et/ou autres)

[0] autres spécialistes, veuillez décrire

Donnée indisponible

18. Nombre du ACD et APS 

Si votre ONAD agit en tant qu'autorité de prélèvement des échantillons (selon la question 7), combien de personnes sont impliquées dans le prélèvement des échantillons ?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[10] Agents de contrôle du dopage

[3] Agents de collecte de sang

[28] Escortes

[0] Non applicable

Donnée indisponible

19. Utilisation des laboratoires de l'AMA 

Quels laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA sont utilisés pour l'analyse des échantillons collectés par votre ONAD en tant qu'autorité de contrôle dans le cadre de votre programme national de contrôle en 2021 ? Veuillez énumérer tous ceux

qui s'appliquent, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez) et indiquez le pourcentage d'échantillons analysés dans chaque laboratoire. Inscrivez "0" si vous n'utilisez pas ce laboratoire.

	% des échantillons (estimation) d'ONAD
ANKARA, TURQUIE	0
ATHENES, GRÈCE	0
BANGKOK, THAÏLANDE	0
BARCELONE, ESPAGNE	0
PÉKIN, CHINE	0
BLOEMFONTEIN, AFRIQUE DU SUD	0
BUCAREST, ROUMANIE	0
COLOGNE, ALLEMAGNE	4.8
DOHA, QATAR	0.4
GAND, BELGIQUE	0
HAVANE (LA), CUBA	0
HELSINKI, FINLANDE	0
KREISCHA, ALLEMAGNE	0
LAUSANNE, SUISSE	4.4
LONDRES, ROYAUME-UNI	0.4
LOS ANGELES, ÉTATS-UNIS	0
MADRID, ESPAGNE	1.6
MONTREAL, CANADA	0.4
NEW DELHI, INDE	0
OSLO, NORVÈGE	0.8
PARIS, FRANCE	85.2
RIO DE JANEIRO, BRÉSIL	0
ROME, ITALIE	1.2

SALT LAKE CITY, ÉTATS-UNIS	0
SEIBERSDORF, AUTRICHE	0.8
SÉOUL, CORÉE DU SUD	0
STOCKHOLM, SUÈDE	0
SYDNEY, AUSTRALIE	0
TOKYO, JAPON	0
VARSOVIE, POLOGNE	0
Autre	0

Donnée indisponible

20. Statistiques de contrôle

Combien d'échantillons ont été collectés dans le cadre de votre programme national de contrôles en 2021 ?

	Urine	Sang (y compris PBA)
Échantillons en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	53	1
Échantillons hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	161	94

Donnée indisponible

21. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger (directement ou (directement ou en faisant appel à des Tiers Délégués) ?

Oui

Pas en 2021, mais nous avons l'autorisation de le faire

Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire / Commentaire

22. Système disciplinaire

Veuillez décrire la procédure disciplinaire pour les violations des règles contre le dopage et l'application de la recommandation du T-DO sur la garantie de l'indépendance des panels (organes) d'audition et la promotion d'un procès équitable dans les affaires antidopage [T-DO/Rec(2017)01].

–	–	–
---	---	---

Votre État a-t-il mis en place une instance/un organe centralisé(e) chargé(e) de toutes les procédures d'audition en matière d'antidopage (instance d'audition) ?	Oui : la Chambre Disciplinaire indépendante du Comité Monégasque Antidopage	sans objet	sans objet
Le panel d'audition est-il indépendant, et opérationnellement indépendant du mouvement sportif (c'est-à-dire des fédérations nationales, du comité national olympique, du comité national paralympique) ?	Oui	sans objet	sans objet
L'instance d'audition est-elle indépendante du gouvernement sur le plan opérationnel ?	Oui	sans objet	sans objet
Le panel d'audition est-il indépendant de l'ONAD sur le plan opérationnel ?	Oui	sans objet	sans objet
La composition de la commission d'audition est-elle conforme aux exigences décrites dans la recommandation du T-DO ?	Oui	sans objet	sans objet
Les droits d'accès à la justice sont-ils assurés conformément à la recommandation du T-DO ?	Oui	sans objet	sans objet
Autres commentaires	sans objet	sans objet	sans objet
Suggestions	sans objet	sans objet	sans objet

[] Donnée indisponible

23. Système disciplinaire d'appel

Veillez décrire le processus de traitement des appels pour violation des règles antidopage

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent cf. pièces jointes

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

-  Ordonnance Souveraine n° 8.462 du 18 janvier 2021 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifiée.docx
-  Arrêté ministériel n. 2003-72 du 7 février 2003 portant application de l'ordonnance n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité monégasque antidopage.docx

24. Instance d'appel

Quelle est la base légale pour que l'instance d'appel soit totalement "institutionnellement indépendant" de l'ONAD ? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent :

- Législation ou autre droit national applicable
- Règles antidopage
- Règles de procédure
- Autre (texte libre)

25. Violation des règles antidopage

Combien de cas de violations des règles antidopage ont été initiés en 2021 et combien de ces cas initiés ont abouti à l'imposition d'une sanction ?

	Cas initiés	Cas ayant donné lieu à une sanction	Cas n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon prélevé sur un athlète Valeur numérique minimale autorisée : 0	6	4	2
Usage ou tentative d'usage par un athlète d'une substance interdite ou d'une méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	7	0	0
Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Possession de substances ou méthodes interdites Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Trafic ou tentative de trafic de toute substance interdite ou de toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Administration ou tentative d'administration à tout athlète en compétition de toute substance interdite, ou soumission ou tentative de soumission de tout athlète en compétition à toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

Représailles Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
---	---	---	---

Donnée indisponible

26. Manquements aux obligations en matière de localisation

Combien de manquements aux obligations en matière de localisation enregistrés avez-vous eu en 2021 :

Contrôles manqués enregistrés

Manquements à l'obligation de transmettre des informations enregistrés

Donnée indisponible

27. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération entre l'ONAD et les services répressifs ?

Droit, veuillez préciser cf. pièce jointe

Accord, veuillez préciser

Activités ad hoc, veuillez préciser

Autre, veuillez préciser

Aucune ; commentaire (optionnel)

Pièces-jointes

 Ordonnance Souveraine n° 8.462 du 18 janvier 2021 portant modification de l'Ordonnance Souveraine n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité Monégasque Antidopage, modifiée.docx

 Arrêté ministériel n. 2003-72 du 7 février 2003 portant application de l'ordonnance n° 15.656 du 7 février 2003 instituant un Comité monégasque antidopage.docx

28. Sanctions pour le trafic de produits dopants

Existe-t-il des peines ou des sanctions spécifiques pour la circulation illégale de substances dopantes, en plus de celles qui régissent la circulation des médicaments et des stupéfiants ?

Sanctions pénales, veuillez préciser en cas de non-respect d'un règlement légalement fait par une autorité administrative

Sanctions financières, veuillez préciser retrait de toute aide financière

Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser cf. fichier joint au questionnaire de l'année 2019

Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser

Aucune des réponses ci-dessus, veuillez préciser

Non disponibles; commentaire (facultatif)

29. Statistiques relatives au trafic de produits dopants

Les services répressifs partagent-ils avec l'ONAD les données relatives aux saisies de substances dopantes ?

Oui, veuillez préciser combien de crises ont été signalées en 2021

Non. commentaire (facultatif) Il n'y a pas eu de saisie signalée en 2021

Autre, veuillez préciser



30. Lanceurs d'alerte

Votre ONAD a-t-elle mis en place une politique/un programme de lanceurs d'alerte ?

Oui, l'ONAD a son propre programme. Veuillez expliquer le cadre juridique Règlement antidopage du CMA, cf. pièce jointe, conforme au programme de l'AMA

Oui, l'ONAD applique le programme/politique de lanceurs d'alerte de l'AMA et la procédure de signalement des fautes.

Oui, l'ONAD applique les règles des organisations suivantes

Non, mais l'ONAD est en train d'élaborer sa propre politique/son propre programme de dénonciation ; veuillez expliquer le cadre juridique

Non, l'ONAD ne l'a pas prévu pour l'instant

Pièces-jointes

 Reglement-antidopage-du-CMA-maj0421-1.pdf

31. Protection des lanceurs d'alerte



Si votre ONAD met en œuvre une politique/un programme concernant les lanceurs d'alerte, vous assurez-vous que les droits suivants des lanceurs d'alerte sont garantis :

Droit de fournir des informations

Droit à la confidentialité

Droit à des voies de communication sécurisées et fiables

Droit d'être informé de l'état d'avancement des procédures et des orientations générales

Droit d'être informé du partage des informations avec des tiers

Droit de retirer la déclaration ou toute divulgation

Droit à l'assistance

Droit à la protection contre les représailles

Non applicable

32. Organisation de l'éducation antidopage



Quelles organisations sont impliquées dans la mise en œuvre de programmes d'éducation antidopage?

Organisation nationale antidopage

Ministère chargé des sports

Ministère chargé de l'éducation/l'enseignement

Ministère chargé de la santé

Autre organisme gouvernemental

Fédérations sportives nationales

Organisations sportives régionales/locales

Universités

Écoles

Clubs de sport

D'autres organismes

33. Groupes cibles de l'éducation antidopage

Quels groupes cibles de la lutte contre le dopage sont formés et par qui ?

	ONAD	Autres organismes seuls ou en coopération avec l'ONAD	Non ciblé en 2021
Athlètes de niveau international	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Athlètes de niveau national	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes athlètes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfants / Sport scolaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Athlètes récréatifs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Athlètes de salle de sport/fitness	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Athlètes revenant d'une sanction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Entraîneurs, tormateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administrateurs sportifs, officiels, managers, agents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Professionnels médicaux / paramédicaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnel de l'équipe/membres d'une délégation lors d'un événement majeur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enseignants (scolaires et universitaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Etudiants de l'université	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sponsors commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Médias, journalistes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

34. Suppléments nutritionnels

Quelles mesures ont été prises pour résoudre les problèmes liés aux compléments alimentaires dans le sport ?

- Restreindre la disponibilité
- Contrôler de la production
- Fournir une assurance qualité
- Étiquetage complet

- Limiter la publicité et la promotion
- Mesures éducatives et informatives
- Autre, veuillez préciser :

35. Recherche antidopage ●

Des recherches sur la lutte contre le dopage ont-elles été entreprises ou soutenues ?

- Oui; commentaire (facultatif)
- Oui, dans une certaine mesure ; commentaire (facultatif) Une bourse d'études est financée en Master 2 à l'université de Paris Nanterre
- Non ; commentaire (facultatif)

36. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage ●

Quels sont les domaines de la recherche antidopage ?

- Prévention du dopage
- Méthodes de détection
- Sciences sociales, y compris les aspects comportementaux et sociaux du dopage
- Conséquences du dopage sur la santé
- Programmes d'entraînement physiologique et psychologique
- Substances ou méthodes émergentes
- Méthodes d'essai alternatives
- Aucun
- Autre; commentaire (facultatif)

37. Publication de la recherche antidopage ●

Combien d'articles reprenant les résultats de cette recherche ont été publiés dans des revues scientifiques évaluées par des pairs ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant.

- 0 en 2021 ; commentaire (facultatif)
- Donnée indisponible

38. Les accords internationaux ●

Votre pays a-t-il signé des accords avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords sur la lutte contre le dopage avec toute autre organisation ou État concernant les points suivants :

	Oui ou non ; le cas échéant, veuillez expliquer ou télécharger le document (ci-dessous).
(a) Partage d'informations	oui, cf. les pièces jointes au questionnaire 2020
(b) Coopération en matière de répression	non

(c) Coopération générale	oui, cf. les pièces jointes au questionnaire 2020
(d) Autres	sans objet

[] Donnée indisponible
